

MAIRIE D'UCCIANI  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI

N° 2021-02-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Membres :** Afférents au conseil : 14

Présents : 12

Date de la convocation : 01/04/2021

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date d'affichage : 01/04/2021

**Objet: Vote du compte administratif 2020 M49**

*L'an deux mille vingt et un, le dix avril à 14 heures,, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.*

**Présents :** Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Duriez Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Mélissa, Pantaloni Pierre François, Versini Audrey.

**Absents :** Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra (procuration à Versini Audrey).

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance: Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire Jean-Luc GIOCANTI n'a pas participé au vote.

Après avoir ouvert la séance Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif 2020.

- Désigne Mme LOIGEROT Maria, 1ère adjointe pour faire approuver le compte administratif 2020
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LOIGEROT Maria, 1ère adjointe, approuve le Compte Administratif M.49 de 2019 présenté par le Maire, Jean-Luc GIOCANTI, dont la balance s'établit comme suit :

**BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 M 49**

| Libellés                         | Réalisé   | Restes a réaliser |
|----------------------------------|-----------|-------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> |           |                   |
| DEPENSES                         | 50 362.29 |                   |
| RECETTES                         | 80 692.17 |                   |
| EXCEDENT                         | 30 329.88 |                   |
| <b>SECTION INVESTISSEMENT</b>    |           |                   |
| DEPENSES                         | 22 139.00 |                   |
| RECETTES                         | 20 461.15 |                   |
| DÉFICIT                          | 1 678.75  |                   |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20210410-2021-02-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/04/2021

Affichage 12/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Ucciani, le 10 avril 2021.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI.

